

N° 8940. ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR). FAIT À GENÈVE LE 30 SEPTEMBRE 1957<sup>1</sup>

RECTIFICATION des textes anglais et français des annexes A et B de l'Accord<sup>2</sup>

Proposée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 5 avril 1982, et effectuée le 5 juillet 1982 en l'absence d'objection de la part des Etats intéressés dans le délai de 90 jours.

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)

*Liste consolidée des corrections au texte de l'édition 1978<sup>3</sup>*

Volume III (annexe B) — La rectification ne concerne pas le texte français.

*Marginal 2703*

Fiche 5, 12<sup>e</sup> alinéa, ajouter un troisième sous-alinéa :

- «iii) Pour les matières présentant une autre propriété dangereuse, transportées par chargement complet, étiquette de danger appropriée.»

*Marginaux 3250 à 3254 et 3256 à 3266*

Supprimer les mots «citernes et réservoirs» chaque fois qu'ils apparaissent au pluriel ou au singulier (seize fois).

*Marginal 3620*

Alinéa *a*, quatrième ligne, lire «classe 7» au lieu de «classe IVb».

Alinéa *d*, dernière ligne, lire le troisième élément constituant la masse totale de matières fissiles par envoi :

$\frac{\text{«U-233 (g)»}}{100}$  au lieu de  $\frac{\text{«U-233 (g)»}}{250}$  (français seulement)

*Marginal 3641 (2) (français seulement)*

Lire le début de la sixième ligne : «arrondi de 3mm ± 0,3 mm.» au lieu de «arrondi de 3 mm ± 0,3 mm.»

*Marginal 3644 (c) (français seulement)*

Cinquième ligne, lire : «3603 (1)» au lieu de «3603 (3)».

*Marginal 3655 (2) (français seulement)*

Lire «conteneur» au lieu de «container» (trois fois).

*Marginal 3680 (français seulement)*

Alinéa 1, *h*, *i*, deuxième ligne, lire : «Matière fissile exemptée» au lieu de «Matière exemptée».

*Marginal 3681 (français seulement)*

Indiquer «3681» à la hauteur de la première ligne du premier paragraphe, dans la colonne des marginaux.

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 619, p. 77; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 9 et 11 à 14, ainsi que l'annexe A des volumes 905, 907, 920 à 922, 926, 940, 943, 951, 966, 973, 982, 987, 995, 1003, 1023, 1035, 1074, 1107, 1129, 1141, 1161, 1162, 1237, 1259 et 1279.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 641, p. 1.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 1003, p. 97.

*Marginal 3690*

Colonne «Elément et numéro atomique» du tableau XX, sous «Matières solides de faible activité» et «Matières de faible activité spécifique», lire : «voir marginal 2700 (2)» au lieu de «voir marginal 2450 (2)».

*Marginal 3902*

N° 2A, deuxième colonne, deuxième ligne, lire : «marginiaux 2225» au lieu de «marginiaux 2224 (3)».

N° 3, deuxième colonne, troisième et quatrième lignes, lire : «prescrite aux marginiaux 2511 (1), 2563 (1) et 2703 à la fiche 5» au lieu de «prescrite aux marginiaux 2511 (1) et 2563 (1)».

N° 4, deuxième colonne, quatrième ligne, lire : «2307 (1), 2316 (3), 2362 (1), 2643 (3) et 2703 et à la fiche 5» au lieu de «2316 (3), 2632 (1) et 2643 (3)».

*Marginal 10 000 (1) c) (français seulement)*

Quatrième alinéa, deuxième ligne, supprimer «des récipients».

*Marginal 21 121 (2)*

Vers la fin du paragraphe, après «le silane [5° b)», ajouter le membre de phrase «les matières du 5° bt) et ct), l'acétylène dissous [9° c)]», . . .

*Marginal 21 128 (1)*

Ajouter à la fin de ce marginal : «et se reporter au marginal 211 177».

*Marginal 21 251*

Troisième ligne, lire «14°» au lieu de «10°».

*Marginal 21 500*

Le titre doit se lire : «Signalisation des véhicules et étiquetage».

Paragraphe (2) : Lire la formule de dioxyde d'azote : «(NO<sub>2</sub>)» au lieu de (N<sub>2</sub>O)). Lire la formule de l'hémioxyde d'azote : «(N<sub>2</sub>O)» au lieu de «(NO<sub>2</sub>)». (français seulement)

*Marginal 31 128*

Modifier comme suit :

«Pour les citernes . . . démontables vides ayant renfermé des matières de la classe 3, se reporter au marginal 211 177».

*Marginal 31 500*

Le titre doit se lire : «Signalisation des véhicules et étiquetage».

*Marginal 41 118*

Première ligne, lire «les petits conteneurs» au lieu de «les conteneurs».

*Marginal 41 128*

Ajouter un alinéa (1) :

«(1) Pour les citernes fixes vides et les citernes démontables vides ayant renfermé du soufre du 2°b, du sesquisulfure de phosphore et du pentasulfure de phosphore du 8°, ainsi que de la naphthine du 11°c), se reporter au marginal 211 177».

Numéroter l'alinéa existant avec : «(2)».

*Marginal 41 171*

Supprimer le premier paragraphe. Enlever le chiffre (2) devant le paragraphe à garder.

*Marginal 41 500*

Le titre doit se lire : «Signalisation des véhicules et étiquetage».

Deuxième ligne, lire «matières des 4° à 8°» au lieu de «matières des 2° b), 4° à 8° et 11° c)».

*Marginal 42 128 (1)*

Remplacer le texte actuel par :

«Pour les citernes fixes et les citernes démontables ayant contenu du phosphore du 1<sup>o</sup>, se reporter aux marginaux 211 177 et 211 474».

*Marginal 42 171*

Supprimer le premier paragraphe. Enlever le chiffre (2) devant le paragraphe à garder.

*Marginal 42 500*

Le titre doit se lire : «Signalisation des véhicules et étiquetage».

*Marginal 43 128 (1)*

Remplacer le texte actuel par :

«Pour les citernes fixes et démontables vides, ayant contenu des matières de la classe 4.3, se reporter au marginal 211 177».

*Marginal 43 171*

Supprimer le premier paragraphe. Enlever le chiffre (2) devant le paragraphe à garder.

*Marginal 43 500*

Le titre doit se lire : «Signalisation des véhicules et étiquetage».

Paragraphe (2) : Supprimer la dernière phrase.

*Marginal 51 118*

Lire dans le titre : «conteneurs» et non «containers».

*Marginal 51 128 (1)*

Modifier comme suit :

«Pour les citernes . . . . classe 5.1, se reporter au marginal 211 177».

*Marginal 51 171*

Supprimer le premier paragraphe. Enlever le chiffre (2) devant le paragraphe à garder.

*Marginal 51 500*

Le titre doit se lire : «Signalisation des véhicules et étiquetage».

*Marginal 52 128 (1)*

Modifier comme suit :

«Pour les citernes . . . . du 99<sup>o</sup> ayant renfermé des matières de la classe 5.2, se reporter au marginal 211 177».

*Marginal 52 171*

Supprimer le premier paragraphe. Enlever le chiffre (2) devant le paragraphe à garder.

*Marginal 61 128 (1)*

Modifier comme suit :

«Les citernes . . . . par des matières toxiques et répondre aux dispositions du marginal 211 177».

*Marginal 61 171*

Supprimer le premier paragraphe. Enlever le chiffre (2) devant le paragraphe à garder.

*Marginal 61 500*

Le titre doit se lire : «Signalisation des véhicules et étiquetage».

Paragraphe (3) : A l'avant-dernière ligne, le chiffre «82°(c)» devrait se lire «82° (a)».

Paragraphe (4) : Lire «trichloracétate de méthyle» au lieu de «trichloracétate de méthylène».

*Marginal 71 500*

Le titre doit se lire : «Signalisation des véhicules et étiquetage».

Paragraphe (2) : Ajouter la phrase suivante à la fin de l'alinéa : «Toutefois, cette prescription ne s'applique pas aux véhicules transportent des colis visés par les fiches 1 à 4 du marginal 2703».

*Marginal 81 128 (1)*

Modifier comme suit :

«Pour les citernes . . . du 51° ayant renfermé des matières de la classe 8, se reporter au marginal 211 177. Les citernes . . . hermétiquement».

*Marginal 81 171*

Supprimer le premier paragraphe. Enlever le chiffre (2) devant le paragraphe à garder.

*Marginal 81 500*

Le titre doit se lire : «Signalisation des véhicules et étiquetage».

Paragraphe (1) : Deuxième et troisième lignes, lire : «des matières des 1° à 7°, 9°, 11°, 12°, 14°, 15°, 22°, 31° à 35° et 41° a)».

Paragraphe (2) : Troisième et quatrième lignes, lire : «une étiquette conforme» au lieu de «des étiquettes conformes».

*Marginal 211 177*

Ajouter après les mots : «Les réservoirs vides» et respectivement : «Les conteneurs-citernes vides», les mots : «non nettoyés».

*Marginal 211 178 (français seulement)*

Ajouter le nouvel alinéa suivant :

«Les tuyaux flexibles de remplissage et de vidange qui ne sont pas reliés à demeure au réservoir doivent être vidés pendant le transport».

*Marginal 211 251 (3) (b)*

Ajouter après «protection calorifuge» : «conforme à la définition donnée au marginal 211 234 (1)».

*Marginal 211 823*

Lire à la dernière ligne «marginal 211 521» au lieu de «marginal 211 520».

*Marginal 212 127 (2)*

Définition de  $\sigma$ , première ligne, lire «212 125» au lieu de «212 205».

Paragraphe (3) : Septième ligne, lire «212 125» au lieu de «212 205».

*Marginal 212 177*

Ajouter après les mots : «Les réservoirs vides» et respectivement : «Les conteneurs-citernes vides», les mots : «non nettoyés».

*Marginal 212 234 (1) (français seulement)*

Premier alinéa, sixième ligne, lire : «conteneur-» au lieu de «contenair-».

*Marginal 212 271*

Deuxième phrase, lire «groupes 3 à 7» au lieu de «groupes 3 à 5».

*Marginal 212 274*

Troisième ligne, lire «212 161» au lieu de «211 161».

*Marginal 212 277*

Deuxième ligne, lire : «7° et 8°» au lieu de «11° à 13°».

*Marginal 212 421*

[Ne concerne pas le texte français].

*Marginaux 212 621 and 212 630 (1)*

Lire «61 121 (2)» au lieu de «61 121 (3)».

*Marginal 212 820*

Ajouter le nouvel alinéa suivant : «Les réservoirs destinés au transport du brome doivent être munis d'un revêtement de plomb d'au moins 5 mm d'épaisseur ou d'un revêtement équivalent».

*Marginal 212 821*

[Ne concerne pas le texte français]

*Marginal 212 822*

Troisième ligne, lire : «212 820 et 212 821» au lieu de «218 200 et 218 201».

*Marginal 212 823*

Troisième ligne, lire : «212 520 au lieu de «216 200».

*Marginaux 214 250 à 214 254 et 214 265 à 214 267*

Supprimer le mot «récipients» chaque fois qu'il apparaît (dix-sept fois).

*Marginal 214 252*

Supprimer le chiffre «(1)» placé devant le premier paragraphe.

Supprimer le deuxième paragraphe.

*Marginal 220 000 (2) (français seulement)*

Lire le début du paragraphe 2, *b*, comme suit :

«*Accumulateurs*. Pour les véhicules affectés au transport de matières dangereuses inflammables en citernes (fixes ou démontables) et en batteries de récipients, un interrupteur permettant de couper . . .»

*Marginaux 230 000 - 239 999*

*Appendice B.3, Nota 3*

Cinquième ligne, supprimer «21 605».

**ADDITIF À LA LISTE CONSOLIDÉE***Proposition de rectification du Gouvernement autrichien**Marginal 2501 (annexe A)*

Au point 7, nota 2, lire «classe 4.2» au lieu de «classe 4.3».

*Enregistrée d'office le 5 juillet 1982.*

---